

QUELLES SONT LES GARANTIES ?

FRAIS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION OU EN CONSULTATION EN HOPITAL

Remboursement des consultations, frais pharmaceutiques, radio, analyses, honoraires90% des frais réels
 Pour les dents remboursement en cas d'accident350 €

FRAIS MÉDICAUX EN CAS D'HOSPITALISATION

Prise en charge de tous les frais consécutifs à une hospitalisation (séjour dans un hôpital d'au moins 24 h ou une nuit et dans la limite d'une chambre semi-privée)100% des frais réels
Engagement maximum par sinistre450 000 €

ASSISTANCE MÉDICALE ET RAPATRIEMENT. Monde entier

En cas d'accident et/ou maladie, vous avez toujours à votre disposition un centre d'assistance dans la zone géographique de votre résidence prêt à vous aider pour faciliter les formalités.

De plus ce centre prend en charge et met en œuvre :

- le transport au centre médical ;
- le rapatriement sanitaire ;
- le rapatriement du corps en cas de décès ;
- la mise à disposition de médicaments introuvables sur place ;
- la mise à disposition d'un billet d'avion pour un proche en cas d'hospitalisation en soins intensifs ;
- prise en charge des frais de 50 € par jour pour un proche, sans pouvoir dépasser 500 € ;
- la prise en charge des frais d'obsèques10 000 €
- prise en charge des frais de voyage aller-retour à la suite du décès d'un proche parent de l'assuré (père, mère, frère et sœur).

ASSISTANCE JURIDIQUE. Monde entier

- Transmission de messages urgents ;
- Avance de la caution pénale à concurrence de10 000 €
- Prise en charge d'honoraires d'avocat pour assurer votre défense jusqu'à5 000 €

ASSURANCE DE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE. Monde entier

- Tous dommages confondus 4 600 000 € par sinistre limité à 750 000 € aux USA/CANADA

dont :

- Dommages matériels 300 000 € par sinistre
Franchise : 80 € par sinistre
- Stage en entreprise 12 000 € par sinistre
Franchise : 150 € par sinistre
- Dommages immatériels consécutifs 15 000 € par sinistre
Franchise : 380 € par sinistre

ASSURANCE BAGAGES. Monde entier

- Vol, perte et détérioration pendant le transport1 500 € (franchise : 50 €)
- Les objets de valeurs, valant plus de 350 €, seront remboursés à concurrence de 30 % jusqu'à 500 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE EN CAS D'ACCIDENT. Monde entier

- Capital en cas de décès par accident10 000 €
 - Capital en cas d'invalidité permanente totale et partielle par accident30 000 €
- Franchise relative : 20 %

QUI PEUT S'ASSURER ?

Toute personne scolarisée de moins de 30 ans effectuant un déplacement à l'étranger.

Les personnes de plus de 30 ans sont invitées à consulter nos services.

RÔLE D'ETUDIANT ASSISTANCE

- Etudiant Assistance prend en charge le remboursement de tous vos frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques par suite d'accident ou de maladie dans le monde entier.

CE QUI N'EST PAS GARANTI :

- les conséquences d'affections congénitales ou acquises dont le diagnostic a été porté antérieurement à l'adhésion ;
- la chirurgie esthétique, les maladies psychiatriques et/ou psychosomatiques, les cures ;
- les traitements expérimentaux non validés par les autorités médicales ;
- les dommages provoqués intentionnellement par l'assuré, le risque nucléaire ; la guerre, le suicide, l'usage de drogue, l'alcoolisme, les rixes ;
- les conséquences d'une infection par le virus de l'immuno déficience.

D'autres exclusions figurent dans les conditions générales.

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

En cas d'hospitalisation, vous présentez votre carte à l'établissement hospitalier qui se charge de prendre contact avec le centre d'assistance.

Frais Médicaux : vous réglez les soins et vous les adressez au Centre de gestion qui vous remboursera sous 48h à réception.

Vous recevrez votre carte d'adhérent avec les coordonnées utiles avant votre début de programme Kaplan.

AVANTAGES D'ETUDIANT ASSISTANCE

- Une compagnie représentée dans le monde entier.
- Vous n'avez pas de questionnaire santé à remplir.
- Vous n'avez pas de délai d'attente avant d'être assuré.